

Municipalité Saint-Zéphirin-de-Courval

Avis public

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le **lundi 11 décembre 2023 à 17 h 45**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Lors de cette séance, les délibérations et les questions porteront exclusivement sur :

Ordre du jour de la séance extraordinaire

- Ouverture de la séance;
- Avis motion et dépôt de projet Règlement #01-2024 – Règlement fixant les taux des taxes et des tarifications pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception;
- Avis motion et dépôt projet Règlement #02-2024 – Règlement concernant la revitalisation du noyau urbain;
- Avis de motion et dépôt de projet Règlement #03-2024 – Règlement concernant l'établissement d'un programme d'aide à la famille;
- Adoption des prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'Habitation Nicolet-Yamaska;
- Recommandation et estimation pour l'installation des pieux pour les fondations du garage municipal;
- Période de question;
- Levée de la séance.

Avis donné ce 5^e jour de décembre 2023.



Hélène Chassé, g.m.a
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Hélène Chassé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public aux endroits désignés par le conseil municipal (bureau municipal et page web), à compter du 5 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois d'octobre 2023.



Hélène Chassé, g.m.a
Directrice générale & greffière-trésorière